Certificat d'affichage ou de publication d'un avis public

Municipalité	Date de Publication		
MARSTON CANTON	2022	02	25
	Année	mois	jour

Je, Julie Boucher, certifie, sous mon serment d'office, que
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

L'Appel d'Offres – Achat d'un camion 10 roues 2023 avec équipements de déneigement neuf et benne en U a été publié à la date et de la façon suivante :

❖ **Pour les municipalités régies par le «Code municipal»** (art. 431) :

Affichage le 25 février 2022 aux trois endroits prévus :

1. Bureau municipal situé au 158, route 263 Sud, Marston, (Québec) G0Y 1G0
2. Bibliothèque de Marston au 158, route 263 Sud, Marston
3. Journal de l'Écho de Frontenac

Les documents relatifs à la soumission seront disponibles sur le site SEAO.

_____

Signature

Donné à Marston, le 25 février 2022

Directrice-générale et secrétaire-trésorière

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MARSTON

Municipalité de
MARSTON

APPEL D'OFFRES # 2022-01

ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES 2023 AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT NEUF

La Municipalité du Canton de Marston requiert des offres pour la fourniture d'un camion 10 roues 2023 avec équipements de déneigement neuf.

Pour présenter sa soumission, le soumissionnaire doit compléter, dater et signer le formulaire de soumission disponible sur le site SEAO et le retourner, dans une enveloppe scellée comportant l'inscription « SOUMISSION; ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES 2023 AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT NEUF ET BENNE EN U », au 158, Route 263 sud, Marston (Québec) G0Y 1G0, avant le **17 mars 2022, à 11h00,** à l'attention de Mme Julie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière. L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

Cette soumission est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours après l'ouverture des soumissions.

Le soumissionnaire doit compléter la déclaration du soumissionnaire (Annexe D) puisque la municipalité a adopté un règlement concernant la gestion contractuelle dont certaines clauses s'appliquent au présent contrat. Une copie complète de ce règlement peut être obtenue sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante:

https://www.munmarston.qc.ca/pages/reglements-municipaux

La Municipalité du Canton de Marston ne s'engage à retenir ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À MARSTON
CE 25e jour de février 2022

Julie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière